

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 9 septembre 2025 à 18 h 30, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Normand Amesse, Patrick Rancourt et Sophie Sirois-Perras, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Sont absents MM. les conseillers Stéphane Leduc et Jean-François Giroux, lesquels ont motivé leur absence.

Sont également présents M. Ian Blanchet, directeur général adjoint, et M<sup>e</sup> Valérie Tremblay, greffière.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels un avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

### **2025-09-493 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028, au montant de 186 135 000 \$, se détaillant comme suit :

- 2026 : 77 185 000 \$
- 2027 : 59 140 000 \$
- 2028 : 49 810 000 \$

**ADOPTÉ**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

## **2025-09-494 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 36, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Sophie Sirois-Perras,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 9 septembre 2025.

**ADOPTÉ**

---

Miguel Lemieux, maire

---

Valérie Tremblay, greffière